

Date de création : 23/06/20  
Date de Mise à Jour : 11/06/24  
Version v23.0

# Certification BIO

## Objectif

Gérer la certification BIO au niveau des articles et des Tiers.  
Incidence sur les déclarations FranceAgriMer.

Il est nécessaire de créer des **articles BIO** qui s'organiseront, au sein de l'**arbre des articles** :

1. Soit dans un **groupe BIO spécifique** dans lequel seront mis tous les articles BIO. L'avantage réside dans la possibilité de visualiser, par la suite, les résultats des articles BIO à part du conventionnel et simplifie le contrôle de certification.
2. Soit, par culture, en déterminant un **sous groupe conventionnel et un sous groupe BIO**.

Penser à **dupliquer l'article ou le groupe article conventionnel** (en utilisant le bouton ) , afin de conserver les barèmes, taxes, etc...

## Gestion des Organismes de certification

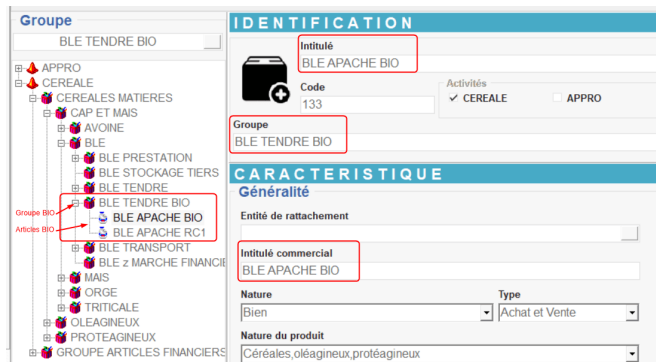
Fichier -> Table de référence -> Niveau de Certification

Contrôler que les **organismes de certification existent** (ex : Ecocert, Qualité France ..etc).  
Si tel n'est pas le cas, le créer. Pour cela :

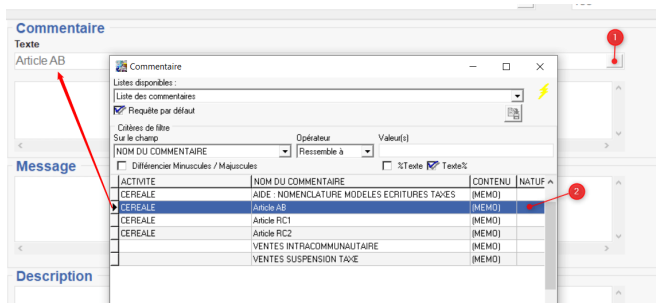
- Bouton ajout 
- Renseigner l'**intitulé** (ex: Ecocert)
- Valider

# Gestion de la certification au niveau des articles

## Création des articles BIO



Dans la fiche [article](#)  
→ Renseigner l'intitulé et le groupe de rattachement,



Obligation de mettre un **commentaire** relatif au type d'année de reconversion (A paramétrer dans la table des commentaires) : *Caractéristique* → *Commentaire*

- Pour les articles en 1ère année de reconversion (Intitulé *Article RC1*) : **“Produit en première année de conversion vers l'Agriculture Biologique”**
- Pour les articles en 2ème année de reconversion (Intitulé *Article RC2*) : **“Produit en 2ème année de conversion vers l'Agriculture Biologique”**
- Pour les articles AB (Intitulé *Article AB*) : **“Produit issu de l'Agriculture Biologique”**

Ou bien renseigner un commentaire manuel dans l'encadré.

Le commentaire apparait sous la ligne Article dans le bon d'apport et dans le bordereau d'apport :

Céréale → Généralité :

- *Cocher* Biologique (même pour

**Généralité**

Code ONIC  
10019091

Campagne  
CAMPAGNE CEREALEIERE

Commercialisable

Espèce

Mouture

Semence

Biologique

Durable

Espèce rattachée

Code certification  
AB

Taux prix provisoire  
0

Taux MBM provisoire  
0

l'année de reconversion RC2. Pour l'année RC1 ne pas cocher car la céréale est considérée comme du conventionnel la 1ère année.

- Renseigner le *code certification* (**RC2 ou AB**)

Le code certification sert dans les déclarations FranceAgriMer (voir plus loin)

Remarque : RC1 ne rentre pas dans les déclarations BIO, uniquement RC2 et BIO.

## Gestion de la certification dans la fiche Tiers

La certification du producteur doit être renseigné dans sa fiche Tiers pour un contrôle au niveau des pièces.

**Certifications**

NOM NUMEROTATION CERTIFICATION CONTROLE TIERS

Nom

Numéro

Certification

Type de certification

Paramètres

Date d'expiration

Photo

Contrôle validé pour les articles  
Pas de contrôle  Contrôle validé tiers

Dans la fiche **Tiers**

→ Partie Céréale → Certification (Collection) →

Bouton Ajout 

- Renseigner le **nom** ou double cliquer pour récupérer le nom du Tiers.
- Renseigner le **Numéro de certification**, à réception du courrier retourné par le Tiers.
- Sélectionner la **date d'expiration** de la certification : à renseigner pour obtenir des contrôles.
- Renseigner la **certification** concernée ou la créer dans la table des *certifications* si inexistante (par F4).
- Renseigner l'**organisme certificateur** du tiers dans *type de certification* s'il existe dans la liste, où le créer dans la table des niveaux de certifications si inexistante (par F4).
- Paramètres : Texte libre
- **Contrôle validé pour les articles** : le

contrôle de la validité de la date de certification s'effectue en validation de saisie des **lignes d'article**. Il peut être : *Bloquant, Avertissant, Pas de contrôle*

- **Contrôle validité tiers** : si *coché*, alors le contrôle de la validité de la date de certification s'effectue dans **l'entête**, en saisie de pièces, dès la validation (si le contrôle est paramétré dans les pièces). Si date non valide, alors blocage en saisie de pièce.
- **Valider la collection et Valider la fiche.**

Le certificat du Producteur (document papier) peut être **conservé dans sa fiche** grâce au *trombone* en haut de la fiche Tiers :

Trombone -> Ajout des documents -> Sélectionner le document concerné

Il est alors mis dans un fichier accessible depuis : Atys>Documents>Tiers>'IDTiers'  
Il peut donc être supprimé de la source si besoin.

## Agrément BIO de l'Organisme Stockeur

Il convient également d'indiquer votre numéro d'agrément BIO pour que celui-ci apparaisse sur les factures de vente de céréales, selon une des trois méthodes ci-dessous :

- **Affichage en pied de facture :**

- Accéder au paramétrage de l'entité  
administratif :

Ctrl+ clic gauche sur l'entité  
administrative → Administratif →  
**Conditions générales.**

Puis renseigner la certification à faire  
apparaître en pied de facture





**NAD CerApp**  
rue du bois - 91360 EPINAY SUR ORGE  
Tél. : 0612345678 E-Mail : nad@ovr.fr

SIRET : 123654789  
N° Collecteur : 12345  
N° Agrément : 4321

SA SANDERS  
rue du mais  
44800 ST HERBLAIN

**FAC. VTE CERE N° FVCS1000068**

Code Tiers 100051	Date Pièce 04/09/2020	Site SITE 1 - 91390 EPINAY SUR ORGE
----------------------	--------------------------	--

N° TVA Intracommunautaire : 15 975325  
Coordonnées : DURAND - Tél. : 0605060606 E-Mail : DURAND@SANDERS.FR Page : 1

N° d'agrément AB de l'organisme stockeur *Information renseignée dans le paramétrage du type de Tiers, en commentaire*

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT HT	T
BON DE SORTIE N° LVCS1000011 du 04/02/20 de SITE 1.					
BLE APACHE (CAMPAGNE 2019)	25.000	TONNE	150.00	3 750.00	1
<b>TOTAL TONNAGE FACTURE</b>	<b>25.000</b>				

Puis *Commentaire* et *renseigner la collection* en indiquant le commentaire dans la partie *Libre* et en sélectionnant en particulier, le type de pièce, le bloc et le mode opération tel qu'indiqué ci-dessous par exemple :

Date début 01/01/2021 Date fin 31/12/2021 Entité de rattachement

Message écran (sinon commentaire)  Important

Type pièce **FACTURE VENTE CEREALE** Priorité 0

Texte

Libre **N° d'agrément AB de l'organisme stockeur**

Formule de condition

Bloc **Entête** Type de ligne  Validation auto

Mode opération **Création/Validation entête**

## Déclaration FranceAgriMer

### Incidence de la certification BIO sur les déclarations FranceAgriMer :

#### INDEX -> Déclaration France Agrimer

- Il est nécessaire, tous les mois et en plus des états 2C et 2C-V, de sortir la **déclaration 2Bio**. Les céréales en 1ère année de reconversion ne seront pas prises en compte. Il y a alors 2 volets : **1 volet pour le volume AB et 1 volet pour le volume RC2**.

L'état 2C (collecte) comprend également la partie Bio donc, par déduction entre l'état 2C et l'état 2Bio, on retrouve la part de céréale conventionnelle.

- Pour chaque producteur, les céréales bio seront mentionnées dans la déclaration nominative France agrimer (**état 1**), avec une ligne supplémentaire au total des céréales collectées "Dont BIO".

## Edition utile pour la gestion des céréales BIO

#### Index -> Certifications -> Contrôle Certifications

**Contrôle Certifications:** Permet de contrôler la validité des certifications, regroupe les Tiers dont la date d'expiration de certificat est dépassée.

Contrôle Certifications

Certification: **CERTIFICAT AB** Niveau: ...

Type de tiers: **AGRICULTEURS Céréale** ATC Principal: ...

Type acteur: **Tiers** Tri par: Type acteur

Date d'expiration jusqu'au: **30/09/2020** Nombre de jours restant inférieur à: **30**

Visibilité du Nombre de jours: **Uniquement positif** *A partir de la version V19.1*

OK

Renseigner les champs selon les besoins, et tels qu'indiqués ci-contre.

- **Visibilité du nombre de jours** (champ présent à partir de la version V19.1)
  - **Uniquement positif** : visualise le nombre de jours restants jusqu'à la date d'expiration.
  - **Uniquement négatif** : visualise le nombre de jours dépassés depuis la date d'expiration.
  - **Tous** : visualise le nombre de jours restants et dépassés.

**Edition obtenue dans le cas d'une visibilité du nombre de jours restants et dépassés :**

Vendredi 4 Septembre 2020 à 11:56 CERELYS

**CONTRÔLE DES CERTIFICATIONS PAR ACTEUR**

Date d'expiration jusqu'au 30/09/2020. Nombre de jours restant inférieur à 30.  
 TYPES DE TIERS SELECTIONNE(S) : AGRICULTEURS Céréale.

ACTEUR	ATC PRINCIPAL	CERTIFICATION	NOM	NIVEAU	DATE EXPIRATION	NB JOURS RESTANT
EARL ALOUETTE [1314]	M. ATC	CERTIFICAT AB	ALOUETTE	Agrocert (78965BIO)	30/06/2018	-823
MADAME GUERTON YVONNE [120]	[Non renseigné]	CERTIFICAT AB	GUERTON YVONNE	Ecocert (123456azerty)	31/01/2009	-4260
KAJA [1234567890]	[Non renseigné]	CERTIFICAT AB	BIOCERT	RESPONSABLE (1982-1986)	30/09/2020	26
GAEC DU PRODUCTEUR BIO [304]	[Non renseigné]	CERTIFICAT AB	PRODUCTEUR BIO	Ulase (Certif AB 0001)	01/04/2008	-4565



From:  
<https://wiki.atys.analys-informatique.com/> - **Wiki Atys**

Permanent link:  
[https://wiki.atys.analys-informatique.com/doku.php?id=wiki:docs\\_en\\_cours:certification\\_bio](https://wiki.atys.analys-informatique.com/doku.php?id=wiki:docs_en_cours:certification_bio)

Last update: **2024/06/11 11:42**